

Définir le concept d'une protection sociale réactive aux crises¹

Valentina Barca, Oxford Policy Management

En quoi consiste la prise en considération des crises ?

La protection sociale a par nature vocation à être « réactive aux crises », dans la mesure où elle est tenue d'apporter un soutien aux victimes de crises ou d'atténuer leur vulnérabilité en la matière. Nous considérons que le concept de « système de protection sociale réactive aux crises » fait implicitement référence à des chocs covariables, qui affectent simultanément de nombreuses personnes et/ou communautés, plutôt qu'à des chocs idiosyncrasiques, comme le décès d'un soutien de famille, susceptible d'affecter des ménages ou leurs membres de façon individuelle.

Les chocs covariables présentent une épineuse particularité : ils font simultanément surgir un besoin de prestations de sécurité sociale chez de nombreux individus (et/ou de personnes bénéficiant déjà d'un soutien mais nécessitant des ressources supplémentaires pour subvenir à leurs besoins fondamentaux), alors que les conséquences de ces crises peuvent précisément limiter la capacité d'assistance du système en place, comme en cas de catastrophe ou de conflit. Ces crises sont avant tout déclenchés par des variations climatiques cycliques et saisonnières ou par des circonstances exceptionnelles (comme un tremblement de terre) provoquant une crise humanitaire. Ils mettent également les systèmes de protection sociale existants dans une situation dont le degré de difficulté varie en fonction de leur vitesse de progression (rapide ou lente), prévisibilité, durée (court ou moyen terme, prolongée), répartition géographique et profil politique.

Stratégies existantes en matière de protection sociale réactive aux crises

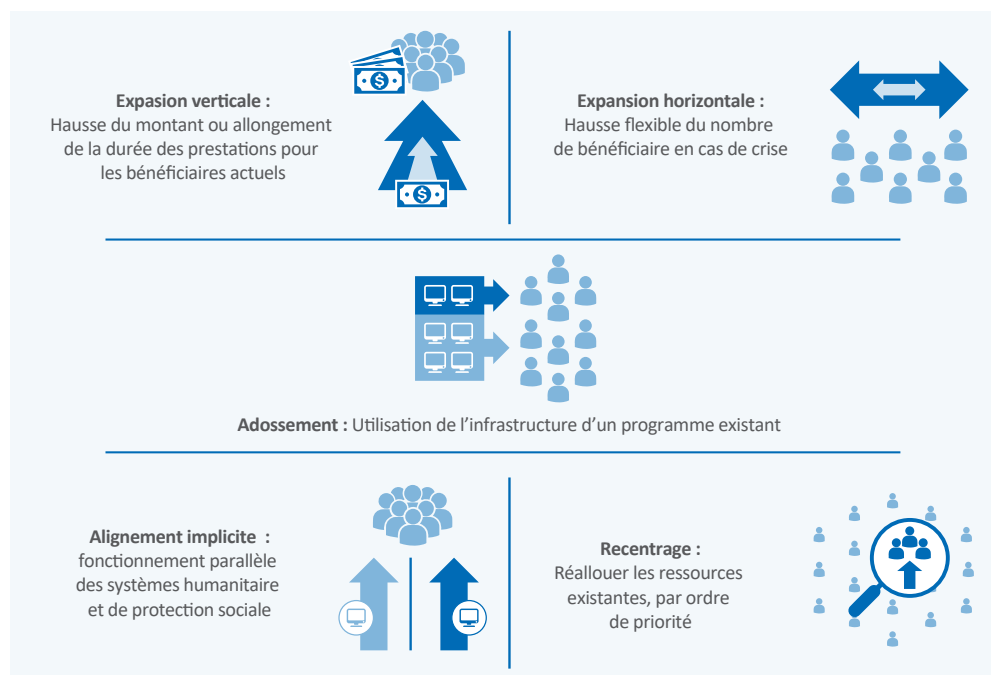
Pour répondre aux besoins générés par des crises saisonnières ou humanitaires, les décideurs politiques peuvent recourir à des systèmes de protection sociale et employer différentes stratégies pour étendre le niveau global d'appui que ces systèmes apportent aux personnes vulnérables.

À partir de Bastagli (2014) et Cherrier (2014), nous avons élaboré une typologie récapitulant les cinq principaux scénarios d'expansion à appliquer en cas de choc covariable (voir Figure 1). Toutes les combinaisons sont possibles :

- Expansion verticale : augmenter la valeur ou la durée d'un programme pour les bénéficiaires existants. Des ajustements du montant des transferts et/ou l'instauration de versements extraordinaires de transferts peuvent s'avérer nécessaires.
- Expansion horizontale : ajouter de nouveaux bénéficiaires à un programme existant en cas de crise. Une extension de la couverture géographique d'un programme existant, des campagnes d'inscription extraordinaires, la modification des règles d'accès aux prestations ou l'assouplissement des exigences/conditions destinés à faciliter la participation peuvent s'avérer nécessaires.
- Adossement : se servir du cadre administratif d'un programme de protection sociale existant, en déployant toutefois le programme de réponse aux crises de façon indépendante. La création d'une nouvelle politique peut s'avérer nécessaire.
- Alignement implicite : instaurer un système humanitaire parallèle qui s'aligne avec un programme de protection social actuel ou éventuel.
- Recentrage : en cas de réduction budgétaire, recentrer le système de protection sociale sur les groupes désignés comme étant les plus vulnérables.



Figure 1. Adaptation des systèmes de protection sociale aux situations de crises humanitaires



Source: Oxford Policy Management (2016).

Chacune de ces possibilités peut se dérouler en trois phases, inspirées des mécanismes de gestion des risques de catastrophes :

- **État de préparation :** elle augmente les chances de réagir rapidement et efficacement à la suite d'une crise. Dans un contexte d'intérêt croissant pour les transferts monétaires, on assiste dans la sphère humanitaire à un changement de paradigme consistant en une transition de la mise à disposition de produits essentiels (comme la nourriture) vers l'exploitation des données (registre unifié des ménages vulnérables, liste des fournisseurs de services de paiement, etc.).
- **Réaction :** lorsqu'une crise survient, un élément déclencheur active la phase de « réaction ». Il peut s'agir d'un système d'alerte précoce.
- **Redressement :** à un certain stade, on considère que la crise entre en phase de « récupération ». L'appui peut alors prendre fin ou être ajustée au vu d'une évaluation adéquate de la situation après la catastrophe. La mise en œuvre des programmes de reconstruction peut par exemple se faire en adoptant une approche de travaux à haute-intensité de main-d'œuvre.

Références :

Bastagli, Francesca. 2014. *Responding to a crisis: the design and delivery of social protection*. ODI Working Paper No.394. Londres : Overseas Development Institute.
 Cherrier, Cécile. 2014. *Cash transfers and resilience: strengthening linkages between emergency cash transfers and national social protection programmes in the Sahel*. Discussion paper pour un atelier régional CaLP/UNICEF/ Union européenne.
 Oxford Policy Management. 2016. "Conceptualising Shock-Responsive Social Protection". *Shock-Responsive Social Protection Systems, Working Paper 1*. Oxford : Oxford Policy Management.

Note :

1. L'élaboration du présent One-pager repose sur le travail mené par Francesca Bastagli, Clare O'Brien et Cécile Cherrier dans le cadre de l'étude 'Shock-Responsive Social Protection Systems', financée par UK Aid et mise en œuvre par OPM en partenariat avec ODI, CaLP et INASP.

Ce One Pager est le résultat d'un partenariat entre l'IPC-IG et Oxford Policy Management.